

**2^{ème} Conférence GEMLOC sur le développement
des marchés domestiques de la dette des économies émergentes.**

**Rabat, 1-3 juin 2011
Allocution de bienvenue de Monsieur le Ministre
de l'Economie et des Finances**

Séance d'ouverture

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de procéder aujourd'hui à l'ouverture des travaux de la 2^{ème} Conférence GEMLOC, organisée par la Banque mondiale, en partenariat avec le Ministère de l'Economie et des Finances.

Je tiens tout d'abord à remercier la Banque mondiale d'avoir choisi le Maroc pour être le deuxième pays à abriter cette importante conférence.

Je tiens, également, à souhaiter la bienvenue au Maroc à l'ensemble des participants, qui réunit investisseurs et émetteurs souverains pour trois jours de débats qui, j'en suis certain, permettront un partage fructueux d'expériences et ne manqueront pas d'apporter des éclairages sur des questions aussi actuelles que les dettes publiques, et la recherche de nouvelles stratégies de financement des trésors publics.

Permettez-moi, par ailleurs, de souligner que cette rencontre s'inscrit parfaitement dans les choix stratégiques du Maroc, axés sur la libéralisation, l'ouverture et l'ancrage de notre économie à l'économie mondiale.

Cette stratégie d'ouverture se reflète en premier lieu à travers la conclusion de plusieurs accords de libre échange, qui situent aujourd'hui le Royaume dans un réseau d'accords permettant d'atteindre un milliard de consommateurs.

Il s'agit des ALE avec l'Union européenne (2000), l'Association européenne de libre échange (2000), les pays Arabes (2005), les Etats-Unis (2006) et la Turquie (2006). En outre, des ALE sont en cours de discussions avec le Canada, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Toujours dans le cadre de l'ouverture de notre économie, la protection des investissements étrangers constitue aussi une orientation stratégique du Maroc, qui n'a cessé de se renforcer avec l'ouverture croissante du pays et la volonté réaffirmée du gouvernement d'assurer un environnement favorable au développement de l'investissement en général et de l'investissement étranger en particulier.

Je citerai dans ce cadre, la conclusion par le Maroc de 70 accords de promotion et de protection des investissements et de 53 accords de non double imposition.

Dans le même sens, le Maroc a poursuivi une politique d'assouplissement de sa réglementation des changes dans le but de faciliter les échanges commerciaux et de services ainsi que le transfert des capitaux avec le reste du monde.

C'est ainsi que dès 1993, le Maroc a adhéré à l'article VIII des statuts du FMI qui consacre la libéralisation des transactions courantes. A cette libéralisation, s'est ajoutée de manière graduelle et ordonnée, la libéralisation du compte capital. Cette dernière, s'est concrétisée en premier par une libéralisation totale des opérations de capital effectuées par les non résidents.

D'autres mesures ont suivi, notamment une libéralisation des placements à l'étranger des institutionnels marocains (banques, OPCVM, compagnies d'assurance, organismes de retraite), des investissements directs à l'étranger des entreprises marocaines et par la mise en place des mécanismes de couverture contre le risque de change et les fluctuations des prix des matières premières et des taux d'intérêt.

Mesdames, Messieurs,

Conscient des contraintes de l'ancrage de l'économie marocaine à l'économie mondiale, le Maroc s'est engagé depuis des années dans une dynamique ininterrompue de réformes structurelles et institutionnelles qui touchent, à la fois la promotion des libertés individuelles et des droits de la femme, le développement humain, la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux, la promotion de la concurrence et l'amélioration de l'environnement des affaires.

Dans ce cadre, d'importantes instances de supervision et de concertation ont été mises en place, telles que le Conseil économique et social, le Conseil de la concurrence, l'Unité centrale de prévention de la corruption et la Commission nationale chargée du climat des affaires et aujourd'hui nous avons lancé un vaste chantier de réforme de notre système judiciaire.

J'aimerais souligner, plus particulièrement, que le Maroc se trouve actuellement à l'aube d'une profonde réforme constitutionnelle et d'une régionalisation élargie qui tendront à reconfigurer son mode de gouvernance, en ancrant davantage les principes de droit et de libéralisme que le pays a adoptés depuis son indépendance.

Mesdames, Messieurs,

Le Maroc a, également, lancé des stratégies sectorielles innovantes dans tous les domaines pour lesquels nous avons un avantage comparatif. Des plans de développement à long terme ont ainsi été adoptés pour l'agriculture, le tourisme, l'industrie, la pêche, les phosphates et dérivés, la logistique, les énergies renouvelables, les technologies de l'information et la finance.

Concernant ce dernier secteur, je dois souligner le lancement du projet de la place financière de Casablanca « Casablanca Finance City » qui vise à positionner la ville de Casablanca comme centre financier régional. Le cadre juridique nécessaire à la création du statut de CFC a été mis en place et la société « Moroccan Financial Board », chargée notamment de la gestion et de la promotion institutionnelle de cette place, a d'ores et déjà démarré son activité.

Grace à ces réformes et à ces stratégies, le Maroc ambitionne de revoir son positionnement au sein de l'économie mondiale en tant que hub régional aux portes de l'Afrique et à quelques kilomètres seulement de l'Europe.

Pour l'ensemble de ces réformes, le Maroc s'inspire des meilleurs normes et standards internationaux dans tous les domaines depuis les statistiques et l'audit jusqu'à la réglementation et la régulation. Le dernier chantier en date sur lequel nous travaillons actuellement étant celui de la convergence réglementaire avec l'union européenne, dans le cadre du Statut avancé accordé au Maroc. Cette convergence vise la prise en charge de l'acquis communautaire dans la plupart des secteurs clés tels que le secteur financier et les normes et qualités dans le secteur industriel ainsi que l'ancrage des infrastructures aux réseaux transeuropéens et la consolidation des infrastructures d'interconnexion.

Mesdames, Messieurs,

L'ensemble de ces réformes a permis à mon pays d'enregistrer de très bons résultats sur toute la décennie et surtout de développer une résilience importante qui nous a permis de traverser cette période de crise financière internationale dans de bonnes conditions. Ainsi, en l'espace de 10 ans :

- le PIB a été multiplié par 2,5 ;
- le PIB/habitant a été multiplié par 2,3 ;
- le taux de chômage a baissé de 13,6% à 9,1% ;
- le taux de pauvreté est passé de 15,3% à 8,8% ;
- le taux de croissance a progressé d'une moyenne de 3,2% sur la période 1998-2001 à 5% sur la période 2006-2010 ;
- le taux d'investissement a progressé de 25,5% à 35% ; et
- le taux d'épargne est passé de 24,3% à 30,7%.

Ces résultats ont été réalisés dans un cadre macro-économique stable et maîtrisé et ont valu au Maroc la reconnaissance de la communauté financière internationale. En effet, dans un contexte international dominé par le conservatisme des agences de notation et la rétrogradation de la notation de plusieurs pays, l'agence Standard & Poors a octroyé à notre pays « l'investment grade » au mois de mars 2010. Pour sa part, l'agence Fitch Ratings a confirmé en février 2011, le niveau « investment grade » octroyé au Maroc en 2007.

De même, les investisseurs internationaux ont exprimé leur confiance dans les potentialités de l'économie marocaine à l'occasion de la sortie du Maroc sur le marché financier international, au mois de septembre 2010; sortie qui a connu une sursouscription de 2,5 fois, avec une prime de 200 points de base au dessus des swaps, soit nettement mieux que pour des pays à niveau de développement comparable ou plus élevé.

Mesdames, Messieurs,

Sur le plan du secteur financier, puisque c'est l'objet de notre rencontre, la réforme a permis au Maroc de disposer d'un système financier robuste et performant, qui a contribué à la préservation de notre pays des effets de la crise financière internationale et qui permet de mettre à la disposition de l'économie des moyens de financement aux meilleures conditions.

Sur le plan plus particulier du financement du Trésor, le Maroc n'a cessé depuis vingt ans de moderniser son marché de la dette domestique. Efficience, liquidité, sécurité et transparence sont les objectifs qui ont guidé notre action.

Aujourd'hui, nous disposons d'un marché efficient et efficace, qui est devenu la principale source de financement du Trésor.

Certes l'efficience du marché, le renforcement de sa liquidité, de sa transparence et de sa sécurité, sont des objectifs perfectibles en permanence. Aussi, serais-je attentif aux recommandations qui émaneront de vos travaux lors de cette conférence.

Mesdames, Messieurs,

Il ne me reste plus qu'à réitérer mes remerciements à la Banque mondiale et à tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cette importante manifestation et à vous souhaiter plein succès dans vos travaux et un bon séjour parmi nous.